



## **DIRECTIVES, CONDITIONS SPÉCIALES et OBLIGATIONS RELATIVES À L'OUVERTURE**

**Ces règles sont évolutives en fonction des directives émises par la santé publique. Dans le cas où les mesures mentionnées dans ce document ne soient pas respectées, le CPA Sainte-Anne-des-Plaines se réserve le droit de retirer l'accès au groupe ou à l'individu récalcitrant.**

**Toutes les directives dans ce document pourraient être modifiées mais seulement après consultation et approbation du conseil d'administration du CPA Ste-Anne-des-Plaines.**

### **DIRECTIVES GÉNÉRALES :**

- Le passeport vaccinal est obligatoire pour les patineurs de 13 ans et plus.
- Toute personne entrant au Centre Sportif doit se laver ou désinfecter les mains.
- Toutes personnes doit obligatoirement porter un masque.
- Lorsque les gens circulent, le respect de la distanciation de 1 mètres est renforcé en tout temps.
- Le respect de la signalisation est obligatoire.
- L'entrée et la sortie se font par la porte d'entrée principale.
- L'accès aux vestiaires est limité à 15 participants.
- L'accès aux chambres se fera 15 minutes avant l'activité et les vestiaires devront être libérés 15 minutes suivant la fin de l'activité.
- L'accès aux douches est interdit.
- Toute personne doit entrer seulement à l'heure autorisée.
- Tous les participants doivent arriver avec leurs patins dans les pieds avec protecteur.
- Les entraîneurs, bénévoles et les membres du comité, peuvent entrer 20 minutes avant le début de l'activité.
- Toutes les portes de vestiaires, douches, etc. doivent rester ouvertes en tout temps.
- Pour les bancs des participants, la règle de distanciation de 1 m doit être respectée.
- Les entraîneurs doivent quitter l'aréna 15 minutes suivant la fin de l'activité.

## **CONDITIONS D'UTILISATION : AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ :**

- Un responsable de chaque association doit :
  - Accueillir les participants
  - Confirmer la présence des participants dans un registre
  - Recevoir le formulaire de dépistage quotidien rempli avant chaque activité
  - Au début de la saison, recevoir le formulaire de reconnaissance de risque dûment rempli par les parents avant l'accès à la patinoire
  - Appliquer de façon stricte l'exclusion des participants présentant des symptômes de la toux, fièvre, perte d'odorat, difficultés respiratoires ou autres symptômes qui s'apparentent au coronavirus.
  - Dans le cas où un usager soit déclaré positif à la COVID-19, il est **OBLIGATOIRE** de communiquer avec les membres du CPA le plus rapidement possible.

## **PENDANT L'ACTIVITÉ :**

- Respecter la distanciation sociale de 1 mètres en tout temps.
- Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique du sport.
- Chaque participant doit apporter ses mouchoirs et utiliser sa bouteille d'eau. Cette dernière doit être identifiée au nom du participant. L'utilisation de bac en plastique est **RECOMMANDÉ** pour transporter leurs effets personnels.
- Le partage d'équipement est strictement INTERDIT
- Afin de faciliter la communication entre la patinoire et le *bureau du CPA*, le centre sportif mettra à la disposition des entraîneurs une bouteille de désinfectant avec du papier essuie-tout pour qu'ils puissent désinfecter les radios émetteurs. Il est la responsabilité de chaque entraîneur de s'assurer de la désinfection des appareils **avant CHAQUE utilisation**.

## **APRÈS L'ACTIVITÉ :**

- Tous les participants doivent quitter l'aréna 15 minutes suivant la fin de l'activité.
- Chaque personne sortant de l'aréna doit se désinfecter les mains à la station de désinfection.
- La propreté est essentielle. Tout papier mouchoir, (Kleenex), bouteilles d'eau, etc. doit être placé à la poubelle pour éviter la transmission.